

**N° 22 du 28 mai 2024**

### DESTINATAIRES :

UTR, URR et UFR, aux membres du bureau UCR, aux assistants et chargés de mission UCR  
*Pour information à la Confédération, aux fédérations et aux URI, à la Ferpa*

## **Les Retraités CFDT s'engagent pour les élections TPE**

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, les cinq millions de salariés des TPE (Très petites entreprises) seront appelés à voter pour élire leurs représentants au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI). Les résultats de ces élections contribuent à mesurer l'audience des organisations syndicales au niveau national. C'est l'occasion de conforter la première place de la CFDT.

Comme lors du précédent scrutin en 2021, la CFDT Retraités s'engage à participer à ces élections dans deux directions :

- Participation des militants aux actions organisées au niveau local ;
- Mobilisation de nos adhérents retraités « particuliers employeurs » d'un salarié à domicile.

### **Les enjeux des élections TPE 2024**

Le 3<sup>e</sup> scrutin pour la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés et du secteur du « particulier employeur », en avril 2021, a enregistré une nouvelle baisse de participation, passant de 7,35 % à 5,44 %.

La CGT a obtenu 26,31 %, la CFDT 16,46 %, FO 13,84 %, l'Unsa 15,89 %. Avec 42 309 voix (moins 7 813 voix) la CFDT maintient sa 2<sup>e</sup> place derrière la CGT, réduisant également son écart avec cette dernière.

### **Qui sont les électeurs des TPE ?**

On distingue deux types de salariés : ceux des entreprises de moins de 11 salariés et ceux des « particuliers employeurs ».

Les TPE sont les entreprises de moins de 11 salariés. Leurs activités sont multiples : commerces de proximité (boulangerie, primeurs, habillement, café, restaurant, tabac-presse, librairie, etc.), services (coiffeur, esthétique, garage, etc.), médico-social (cabinet médical, dentaire, opticien, etc.), cliniques vétérinaires, petites entreprises du bâtiment, du sport et du spectacle, etc. À la CFDT, ces salariés relèvent de six fédérations (F3C, Services, Santé-Sociaux, FNCB, Fep et Agri-Agro).

Les « particuliers employeurs » emploient directement à leur domicile (ou leur résidence secondaire) un salarié pour effectuer des travaux ménagers, de jardinage ou de garde d'enfants. Si la personne employée dépend d'un organisme (association, société, etc.), le particulier n'est pas l'employeur direct. Dans ce cas, ce salarié n'est pas, en principe, concerné par les élections TPE (sauf si l'organisme emploie moins de 11 salariés). Les salariés des « particuliers employeurs » relèvent de la fédération CFDT des Services.

## L'enquête Flash pour prendre contact avec les salariés

La campagne d'appel au vote débutera à la rentrée de septembre prochain, le scrutin se déroulant du 25 novembre au 9 décembre 2024 (par internet par correspondance). Par souci d'efficacité, la CFDT a souhaité une prise de contact avec ces salariés au préalable. À cet effet, une enquête Flash est d'ores et déjà disponible. Il s'agit de permettre aux salariés de s'exprimer sur leurs conditions de travail, leurs horaires, leurs rémunérations et ce qu'ils attendent des syndicats.

L'enquête s'effectue par internet et ne dure pas plus de 5 minutes. À la fin du questionnaire, le salarié peut demander à recevoir les résultats de l'enquête et/ou être contacté par la CFDT. Il devra alors fournir une adresse électronique.

L'enquête peut être remplie via un smartphone, celui du salarié mais aussi celui de l'adhérent ou du militant CFDT. Nos adhérents CFDT « particulier employeur » pourront proposer aisément l'enquête à leur salarié. Ils pourront également prendre contact avec les salariés qu'ils côtoient régulièrement à la boulangerie, chez le primeur, au cabinet médical ou encore à la clinique vétérinaire...

Les résultats de l'enquête seront publiés par la confédération en novembre 2024. Des résultats locaux ou par secteur professionnel pourront être également disponibles.

L'enquête est accessible sur le site de la Confédération : [Vous êtes salarié.e des TPE ou d'un particulier employeur ? Répondez à cette enquête flash pour mieux connaître vos attentes ! - CFDT](#). Le lien direct sur le questionnaire est : [Enquête TPE 2024 \(net-survey.eu\)](https://net-survey.eu).

Un QR-Code permet d'accéder directement à l'enquête (voir le tract de l'enquête Flash TPE et le mode d'emploi en pièces jointes). Ce tract est disponible sur le site de la CFDT et le sera sur le site de la CFDT Retraités. Il est publié dans le *Retraité Militant* de juin-juillet et le sera dans le *Fil Bleu* de septembre.

## La communication de la CFDT Retraités

Mars : une présentation de l'engagement de la CFDT Retraités au conseil de l'UCR (voir diaporama en pièce jointe).

Mai : un article dans le dernier *Fil Bleu* (n° 280, page 12) informant les adhérents « particulier employeur ».

Mai : Circulaire CFDT n° 34 aux organisations avec mode d'emploi de l'enquête Flash et tract (en pièces jointes).

Juin : un article dans le *Retraité Militant* de juin-juillet.

Septembre : un article dans le *Fil Bleu* en direction des adhérents « particulier employeur ».

D'autres documents seront publiés à l'automne.

## Les sites pour les salariés du « particulier employeur »

Le site dédié de la fédération des services CFDT ([Accueil \(salaries-du-particulier.fr\)](https://salaries-du-particulier.fr)) avec les coordonnées des syndicats par région.



La page Facebook CFDT Services ([\(1\) Facebook](#)).

Le tract confédéral pour les salariés des TPE ([tract\\_adhesion\\_tpe\\_2023-2024\\_-\\_pdf\\_interactif.pdf \(cfdt.fr\)](#)).

Le site France Emploi à domicile ([France Emploi Domicile](#)).

La CFDT sur France Emploi à domicile ([Organisations Syndicales | France Emploi Domicile](#)).

Le site de la fédération des employeurs particuliers ([Fédération des Particuliers Employeurs de France \(fepem.fr\)](#)).

Pour l'Île-de-France, le lien vers le syndicat régional des salariés du particulier employeur ([Île-de-France \(salaries-du-particulier.fr\)](#)).

François Jaboeuf, secrétaire national